



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2024 - 62

COÛT DU CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, SPÉCIALITÉ BTP-VRD, SESSION 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 28 novembre à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 22

Quorum : **16**

Date de convocation : 21 novembre 2024

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Chalette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOQUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Madame LEVY Véronique – Maire d'Aulnay la Rivière
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au maire de Fleury les Aubrais
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental

Étaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|------------------------------|---|---------------------------|
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à | Madame GALZIN Florence |
| - Monsieur RIVIERE William | à | Monsieur BRICHARD Gérard |
| - Monsieur CAMMAL Francis | à | Madame MARTIN Valérie |
| - Madame FLEURY Line | à | Madame MELZASSARD Corinne |
| - Monsieur JACQUET David | à | Monsieur LACROIX Bruno |

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, é

Monsieur Jean-Michel PELLÉ, Vice-Président indique que le Centre de Gestion du Loiret a organisé en 2024 le concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité BTP-VRD. Il convient de fixer le coût total du concours et le coût par lauréat afin de pouvoir récupérer les sommes engagées par le Centre de Gestion du Loiret auprès des Centres de Gestion conventionnés et auprès des collectivités susceptibles de recruter des lauréats hors conventionnement.

Au terme de l'opération, et l'ensemble des frais inhérents ayant été réglés, la présidente du centre de gestion propose de fixer les coûts comme suit :

CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE BTP-VRD	
NOMBRE DE POSTES OUVERTS :	47
NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS :	76
NOMBRE DE LAUREATS	26
FRAIS DIRECTS	
LOCATION DE SALLE	1 100,00 €
LOCATION DE MOBILIER (tables, chaises, ...)	821,74 €
FRAIS DIVERS (sonorisation, ménage,...)	0,00 €
FEDERATION FCAISE DE SECOURISME	0,00 €
FRAIS D'IMPRIMERIE (dossiers d'inscription, sujets, copies, etc...)	0,00 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	82,74 €
FRAIS POSTAUX	53,79 €
SUJETS NATIONAUX (CIG petite couronne)	600,00 €
INDEMNITES BRUTES DES INTERVENANTS	3 325,37 €
CHARGES PATRONALES (sur la rémunération des intervenants)	351,29 €
FRAIS DE DEPLACEMENT DES INTERVENANTS	954,12 €
FRAIS DE REPAS & D'HEBERGEMENT DES INTERVENANTS	117,00 €
FRAIS RELATIFS AU PERSONNEL (service concours du CDG)	20 484,89 €
TOTAL DES FRAIS DIRECTS	27 890,94 €
TOTAL DES RECETTES	0,00 €
COUT TOTAL DU CONCOURS (frais directs-recettes)	27 890,94 €
COUT PAR LAUREAT (coût total / nb de lauréats)	1072,00 €

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Arrêter le **coût total** du concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité BTP-VRD, session 2024, à la somme de **27 890,94 €**.
- Arrêter le **coût lauréat** du concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité BTP-VRD, session 2024, à la somme de **1 072 €**.
- Autoriser la présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération pour recouvrir les sommes en cause.

Approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 05 décembre 2024

La Présidente



Florence GALZIN